« SYNDICAT DES AGENCES DE PRESSE AUDIOVISUELLES : SATEV »

Siège social : 24, rue du Faubourg Poissonnière – 75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

SYNDICAT DES AGENCES DE PRESSE AUDIOVISUELLES (SATEV)
24, rue du Faubourg Poissonnière

75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels du SYNDICAT DES AGENCES DE PRESSE AUDIOVISUELLES (SATEV), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre syndicat à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans le rapport financier, ainsi que dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 24 mars 2017

Benoît PROT

Commissaire aux comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale de PARIS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 28/02/2017

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Clients et comptes rattachés	4 540		4 540	5,58	732	0,92
Autres créances						
. Autres	4 198		4 198	5,16	66 421	83,51
Disponibilités	71 266		71 266	87,63	7 891	9,92
Charges constatées d'avance	1 322		1 322	1,63	4 493	5,65
TOTAL (II)	***81 325***		***81 325***	100,00	***79 536***	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***81 325***		***81 325***	100,00	***79 536***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 — Présenté en Euros — Edité le 28/02/2017

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Report à nouveau	34 609	42,56	6 797	8,55
Résultat de l'exercice	***31 562***	38,81	***27 813***	34,97
TOTAL(I)	***66 171***	81,37	***34 609***	43,51
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques			13 500	16,97
TOTAL (III)			***13 500***	16,97
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 048	1,29	3 376	4,24
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 106	17,35	6 762	8,50
Dettes fiscales et sociales				
Autres dettes			21 289	26,77
TOTAL(IV)	***15 154***	18,63	***31 427***	39,51
TOTAL PASSIF (I à V)	***81 325***	100,00	***79 536***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 — Présenté en Euros — Edité le 28/02/2017

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Production vendue services	16 292		16 292	100,00	16 967	100,00	-675	-3,97
Chiffres d'Affaires Nets	**16 292**		**16 292**	100,00	**16 967**	100,00	**-675**	-3,97
Subventions d'exploitation			39 186	240,52	39 186	230,95		0,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			13 745	84,37	13 510	79,63	235	1,74
Total des produits d'exploitation (I)			***69 222***	424,88	***69 662***	410,57	***-440***	-0,62
Autres achats et charges externes			37 140	227,96	28 143	165,87	8 997	31,97
Dotations aux provisions sur actif circulant					245	1,44	-245	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges					13 500	79,57	-13 500	-100,00
Autres charges			434	2,66			434	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			***37 574***	230,63	***41 887***	246,87	***-4 313***	-10,29
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**31 648**	194,25	**27 775**	163,70	**3 873**	13,94
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Autres intérêts et produits assimilés			349	2,14	38	0,22	311	818,42
Total des produits financiers (V)			***349***	2,14	***38***	0,22	***311***	818,42
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**349**	2,14	**38**	0,22	**311**	818,42
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**31 997**	196,40	**27 813**	163,92	**4 184**	15,04
Total des produits exceptionnels (VII)								
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			435	2,67			435	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)			***435***	2,67			***435***	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			**-435**	-2,66			**-435**	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)			***69 571***	427,03	***69 700***	410,80	***-129***	-0,18
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			***38 009***	233,30	***41 887***	246,87	***-3 878***	-9,25
RÉSULTAT NET			**31 562** *Bénéfice*	193,73	**27 813** *Bénéfice*	163,92	**3 749**	13,48

SATEV

Syndicat des Agences de Presse Audiovisuelles

Siège social :

24 Rue du Faubourg Poissonnière

75010 Paris

Comptes annuels : ANNEXE

Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le syndicat se caractérise pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016 par les données suivantes :

Total du bilan	**81 325 €**
Produits d'exploitation	**69 222 €**
Excédent	**31 562 €**

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du syndicat.

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1. Evénements principaux de l'exercice

Néant

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés « états financiers » comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2. Principes comptables retenus

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels et des comptes consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Le syndicat retient les différents principes comptables généraux des règlements CRC 2009-10, 99-01 et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Le syndicat applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable associatif qui sont :

- la continuité de l'exploitation ;
- la régularité ;
- la sincérité ;

- le principe de prudence ;
- la permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.3. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 512-1 du règlement ANC 2014-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 511-1 dudit règlement.

2.3.1. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la comptabilisation des cotisations est l'appel de cotisation. Les montants appelés et non réglés par les adhérents se trouvent en créances.

2.3.2. Méthode de comptabilisation

Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en totalité en produits.

2.3.3. Changement de méthode, correction d'erreur

Néant

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Néant

2.5. Immobilisations financières

Néant

2.6. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. A la clôture sont comptabilisés dans un compte produits à recevoir tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

2.7. Report à nouveau

Le report à nouveau correspond au cumul des résultats antérieurs.

2.8. Emprunts et dettes financières divers

Néant.

2.9. Dettes fournisseurs

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale. A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « Factures non parvenues », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

2.10. Dettes fiscales et sociales

Néant.

2.11. Autres dettes

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

3. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

3.1. État des créances

3.1.1. Créances clients

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

3.1.2. Autres créances

Elles correspondent essentiellement à la créance sur le FFAP dont le SATEV est adhérent.

3.2. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques et de la caisse du syndicat.

3.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des charges engagées durant l'exercice et se rapportant à l'exercice suivant.

3.4. Fonds propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	Au 01/01/2016	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2016
Report à nouveau	6 797	27 813		34 610
Résultat	27 813	31 562	27 813	31 562
Situation nette	**34 610**	**59 375**	**27 813**	**66 172**

3.5. États des provisions et dépréciations

L'état des "mouvements des provisions et dépréciations" est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Au 01/01/2016	Dotations	Reprises	Au 31/12/16
Provisions pour litiges	13 500		13 500	0
TOTAL	**13 500**	**0**	**13 500**	**0**

3.6. État des emprunts et dettes financières divers

Néant

3.7. Dettes fournisseurs et charges à payer

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer a une échéance à moins d'un an.

3.8. Dettes fiscales et sociales

Néant

3.9. Autres dettes

Néant

3.10. Produits constatés d'avance

Néant

3.11. Ressources annuelles

Le syndicat a perçu 69 572 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations reçues	162 920 €	162 112 €
- Reversements de cotisations	- 146 628 €	- 145 145 €
Subventions reçues	39 186 €	39 186 €
Autres produits d'exploitation perçus	13 745 €	13 510 €
Produits financiers perçus	349 €	38 €
Total des ressources	69 572 €	69 701 €

4. Autres informations

4.1. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus

Néant.

4.2. Engagements hors bilan donnés et reçus

Néant.

4.3. Engagements de crédit bail

Néant.